Dijon, le 28 Juillet 1792, l'an 4e. de la Liberté.

ROI DES FRANÇOIS,

Les Administrateurs du Département de la Côte-d'Or, rassemblés au premier signal de la patrie en danger, s'empressent de vous informer de l'ouverture de leur session, et de vous rendre compte de la situation particulière de ce département.

Elle vous sera connue par l'adresse du Conseil général au Corps législatif.

Parmi les détails que cette adresse renferme, le plus important est la demande des armes. L'objet de cette réclamation importe essentiellement à la tranquillité publique; et le cri d'alarme que vous-même avez fait entendre à tout l'Empire, est un garant des ordres précis que vous donnerez à cet égard.

Ce n'est pas tout encore, Sire; la paix publique dans tous les temps, et principalement au milieu de la crise actuelle, demande une autre base bien plus solide, la confiance des administrés dans leurs Administrateurs.

Mais tous les mouvemens partent du centre. Si la défiance l'environne, elle rejaillit sur les points subor-

donnés ; elle empoisonne toutes les opérations ; et corrompt ainsi les moyens de bonheur public.

Le Conseil général le dissimuleroit en vain : si les Corps administratifs n'ont pas obtenu l'entière confiance qu'ils méritoient ; s'ils n'ont pas opéré tout le bien qu'ils désiroient, les vacillations continuelles du gouvernement en sont la cause principale. Jusqu'ici l'on diroit qu'il a provoqué la défiance pour avoir le droit de s'en plaindre ; qu'il a voulu empêcher le bien, pour prouver qu'il étoit impossible.

Aujourd'hui que tous les fonctionnaires publics sont à leur poste, que toute la majesté du gouvernement est déployée sur la surface de l'Empire, il est temps de lui donner une attitude plus imposante, et c'est de vous, Sire, que l'impulsion doit partir.

Que désormais une marche active et franche renverse tous les obstacles, écarte tous les soupçons. Quel intérêt plus grand commanda jamais un concert plus unanime de moyens ! La cause qu'il s'agit de défendre, Sire, n'est pas tellement celle du peuple qu'elle ne soit aussi la vôtre.

Roi par la Constitution, vous ne pouvez régner que par elle. Que les traîtres de l'intérieur parviennent à la changer, ou les ennemis du dehors à la détruire, le même danger vous menace.

Le maintien de la Constitution tout entière, voilà votre salut et le nôtre, et c'est aussi la ferme résolution du peuple.

Combien ceux-là vous tromperoient, Sire, qui vous diroient que l'on peut composer avec lui ; que

le françois est encore aujourd'hui ce qu'il fut autrefois, frivole dans ses mœurs, inconstant dans ses goûts; qu'aisément il cessera de vouloir ce qu'il souhaite le plus fortement!

Non, Sire, tel n'est pas le peuple qui vous a fait Roi. La révolution a consolidé ses mœurs, perfectionné ses goûts; par elle et pour elle sur-tout, il est inébranlable. Et d'ailleurs, il n'en est pas d'une Constitution achetée par de nombreux sacrifices, comme d'une opinion légère ou d'une mode indifférente qui inspirent des goûts passagers.

La Constitution d'un peuple est le mode d'existence qu'il a voulu se donner; c'est la route de bonheur qu'il a voulu s'ouvrir; hors de là, il n'apperçoit plus rien. L'amour qu'elle inspire est un sentiment profond qui devient une passion.

La Constitution que les François se sont donnée, Sire, vous promet aussi des jouissances; et lorsque de toutes parts elle se voit attaquée, vos sermens, votre intérêt et vos devoirs vous appellent à sa défense, et garantissent son triomphe.

Tel est, Sire, le vœu de ceux qui sont sous votre surveillance.

Les Administrateurs du Département de la Côte-d'Or.

f15a